

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par courriel du 29 octobre 2015, le conseil de communauté s'est réuni à la mairie de PONT L'ABBE, sous la présidence de Monsieur Raynald TANTER,

Le JEUDI 5 NOVEMBRE 2015 à 18 h 30.

Le Président fait procéder à l'appel :

COMBRIT	MM. BEAUFILS, GAONAC'H, Mme TANGUY
GUILVINEC	Mme GADONNAY, MM. LE BALCH, TANNEAU
ILE TUDY	MM. COIC, JOUSSEAUME
LOCTUDY	Mme BUANNIC, MM. MEHU, POCHIC
	Mme ZAMUNER
PENMARC'H	M. BUREL, Mmes DUPONT, LE PAPE,
	MM. LE FLOC'H, TANTER
PLOBANNALEC-LESCONIL	Mme CALVEZ
PLOMEUR	MM. ANDRO, CREDOU et GARREC, Mme GOUZIEN
PONT-L'ABBE	Mmes CAUDAL, DREAU, MM. LE DOARE, MARTIN, MAVIC,
	Mme TINCQ
SAINT JEAN TROLIMON	Mme GRAVOT
TREFFIAGAT	Mme BOURHIS, M. LE TENNEUR,
	Mme TANNEAU Nathalie
TREGUENNEC	MM. BOUCHER et MOREL
TREMEOC	M. L'HELGOUARC'H

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. YVE (COMBRIT) à M. MAVIC,
M. LE LOC'H (PLOBANNALEC-LESCONIL) à Mme CALVEZ,
M. COUIC (PONT-L'ABBE) à Mme CAUDAL,
M. DROGUET (SAINT JEAN TROLIMON) à Mme GRAVOT,
Mme TANNEAU Isabelle (TREMEOC) à M. L'HELGOUARC'H

Absent(e)s :

Mme RAPHALEN (LOCTUDY)
M. BOUGUEON (PENMARC'H)
M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL)
Mme BARANGER (PONT-L'ABBE)

Assistent également à la réunion :

Mmes LE GAL et COTTEN ; MM. DUBOURG et PIMENTEL.
Les représentants de la presse locale.

Le Président constate qu'avec 35 présents, le quorum est atteint. Avec 5 pouvoirs, le nombre de votants s'établit à 40.

M. TANTER propose la désignation de Mme Anne TINCQ en qualité de secrétaire de séance.

Accord du conseil.

En préambule, le Président, M.TANTER remercie Thierry MAVIC d'accueillir le conseil communautaire.

Après l'appel des élus, et avant d'aborder l'ordre du jour, M. TANTER évoque un contexte délicat compte-tenu de la situation à PLOBANNALEC-LESCONIL et souhaite apporter un message positif et suivre la dynamique en cours. Il souhaite que le travail engagé ensemble continue, précisant que les règles ont été tracées entre élus et avec les agents territoriaux.

M. TANTER aborde également la loi NOTRe, notamment le dossier de la stratégie portuaire. Il rappelle la nécessité d'une délégation spécifique à ce dossier.

Le Président souligne l'importance de ne pas fléchir, pour continuer à apporter un service public de qualité ; les citoyens attendent de la collectivité un service, en matière notamment de gestion de l'eau et des déchets, et également sur la stratégie portuaire, le schéma du tourisme, l'enfance jeunesse, la politique de l'habitat, les mutualisations. Il évoque un calendrier contraint avec l'ensemble des partenaires au niveau des ports et indique que les échanges sont constructifs.

M. TANTER mentionne également des rapports intéressants avec les EPCI voisins, plus largement sur la Cornouaille, pour l'avenir du territoire.

Le Président appelle les élus de PLOBANNALEC-LESCONIL à la raison car la stabilité des institutions est le garant de la crédibilité.

Installation d'un nouveau conseiller communautaire

M. TANTER souhaite la bienvenue et présente Stéphane POCHIC qui devient conseiller communautaire, représentant la commune de LOCTUDY, suite à la démission de Loïc LE DREAU (transmise à la CCPBS le 29/09/15).

Composition des commissions

Monsieur Loïc LE DREAU était membre de deux commissions : « Promotion économique, filière maritime, agriculture, promotion du territoire et tourisme » et Commission Technique.

Afin de pourvoir à son remplacement, le Président propose de désigner :

Valérie DREAU	Commission « Promotion économique, filière maritime, agriculture, promotion du territoire et tourisme »
Stéphane POCHIC	Commission Technique

En l'absence de question, M. TANTER met au vote,

Accord du conseil à l'unanimité.

Nomination de délégués au SDEF

Suite à plusieurs démissions, quatre postes sont vacants au sein du collège électoral du Pays Bigouden au SDEF :

- Titulaires : Jean Louis LASHKAR, Loïc LE DREAU et David CHEVRIER
- Suppléant : Amandine GUYOMAR

Afin de pourvoir à son remplacement, le Président propose de nommer :

Titulaires	Christian LOUSSOUARN Stéphane POCHIC Alain DERACOURT (<i>qui était suppléant</i>)
Suppléants	Michèle LE PAPE Danielle BOURHIS

En l'absence de question, M. TANTER met au vote,

Accord du conseil à l'unanimité.

Nomination de délégué à l'AOCD

Madame Danielle BOURHIS a fait connaître son souhait de ne plus représenter la CCPBS au conseil d'administration de l'AOCD.

Afin de pourvoir à son remplacement, le Président se porte candidat.

En l'absence de question, M. TANTER met au vote,

Accord du conseil à l'unanimité.

Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

M. TANTER présente le rapport et mentionne la première réunion de la commission départementale de coopération intercommunale qui a eu lieu le 7 octobre 2015. Il souligne que ce schéma Départemental de Coopération Intercommunale correspond au souhait d'intégrer l'assainissement à la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud au 01/01/2018 pour toutes les communes. Il précise que la collectivité aurait pu avoir des propositions plus ambitieuses du Préfet, mais cela n'a pas été le cas.

Il est proposé de :

- demander un report de la fusion entre la CCPBS et le SIVOM de Combrit – L'Ile Tudy au 1^{er} janvier 2018, pour être dans une plus grande cohérence de calendrier,
- valider sous la réserve précédente le projet de schéma,
- préciser que la CCPBS mène aussi des collaborations avec des territoires voisins, sans qu'il en soit fait état dans le schéma.

En l'absence de question, M. TANTER, met au vote,

Le conseil, à l'unanimité, valide la proposition.

Arrivée de Liliane TANGUY à 18h55

Composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

M. JOUSSEAUME, vice-président, présente le rapport et énonce la proposition de la composition de la CLECT :

- Le Président de la communauté de communes
- Le vice-président de la communauté de communes en charge des finances
- Un élu titulaire et un élu suppléant par commune

Mme ZAMUNER prend la parole ; elle explique que compte-tenu de l'importance des comptes transférés, des rapports préparatoires seront nécessaires, ainsi que la mise en place de réunions probablement nombreuses.

M. LE DOARE prend la parole à son tour. Il soumet à l'assemblée que si les adjoints aux finances seront nommés titulaires dans la plupart des communes, il serait souhaitable que les adjoints les mieux placés en terme de connaissance des dossiers soient membres suppléants en fonction des compétences transférées.

M. TANTER répond qu'une communication devra être faite lors des conseils municipaux pour connaître les avis des personnes compétentes avant les réunions ; il doit y avoir un travail en amont.

En l'absence de nouvelles questions, M. JOUSSEAUME, met au vote,

Accord du conseil à l'unanimité.

Modification des statuts de la communauté de communes en matière de développement économique

M. TANTER expose le rapport.

M. MAVIC indique que lorsque les zones communales deviendront communautaires, un inventaire devra être fait.

M. TANTER répond que ce sujet fera partie des discussions.

En l'absence de question, M. TANTER, met au vote,

Accord du conseil à l'unanimité.

Les communes devront ensuite délibérer pour valider cette évolution des compétences communautaires.

ZA de Prat Gouzien – détermination du prix de vente

M. TANTER présente le rapport et explique que les dépenses concernant la création de la zone d'activités et du giratoire à PENMARC'H s'élèvent à 1 050 745.80 €.

Il mentionne que la fixation des prix a été étudiée en bureau communautaire et à l'occasion de la commission « Promotion économique, filière maritime, agriculture, promotion du territoire et tourisme ». Un avis favorable a été donné à la proposition, les prix étant raisonnables et constituant un critère indispensable d'attractivité pour commercialiser les terrains.

M. LE DOARE prend la parole pour indiquer l'absence de détails.

A la demande du Président, Mme LE GAL, Directrice Générale des Services, répond que la collectivité attend la signature des marchés pour avoir des chiffres exacts.

M. LE DOARE s'interroge sur la répartition des dépenses mentionnant que concernant le Stade Bigouden, la commune de PONT L'ABBE a réglé les frais engendrés par la création du rond-point.

Mme LE GAL explique que la communauté de communes a supporté les dépenses du parking du Stade et que la ville de PONT L'ABBE a eu à sa charge le rond-point compte tenu d'une convention datant de 2012. Elle précise qu'au final les collectivités paieront à parts égales les frais de ces aménagements en vertu de la même convention.

En l'absence de nouvelles questions, M. TANTER, met au vote,

Le conseil, à l'unanimité, valide la proposition.

Tarif 2016 de l'eau

M. MAVIC donne lecture du rapport.

En l'absence de question, M. MAVIC, met au vote,

Accord du conseil à l'unanimité.

Avenants aux conventions de vente d'eau en gros à la communauté de communes du HAUT PAYS BIGOUDEN et à la commune de BENODET

M. MAVIC présente le rapport.

En l'absence de question, M. MAVIC, met au vote,

Accord du conseil à l'unanimité.

Aide à l'installation des jeunes agriculteurs – complément

M. TANTER présente le rapport.

Mme BUANNIC demande confirmation concernant l'installation de deux jeunes agriculteurs installés en 2014.

M. TANTER confirme qu'il y a eu 2 installations en 2014, qui justifient pour partie cette demande de rétroactivité de l'aide au 1^{er} janvier 2014.

En l'absence de nouvelles questions, M. TANTER, met au vote,

Accord du conseil à l'unanimité.

Révision du SAGE de l'Odét – Avis

M. MAVIC donne lecture du rapport et invite l'assemblée à se connecter sur le site www.sivalodet.fr dans la rubrique "Espaces membre" où l'intégralité des documents est consultable.

En l'absence de question, M. MAVIC, met au vote,

Le conseil émet, à l'unanimité, un avis favorable sur le projet de révision du SAGE de l'Odet.

Modification du tableau des emplois

M. TANTER présente le rapport et précise en complément qu'un avis favorable a été donné lors du comité technique du 1^{er} octobre 2015.

Il est proposé une modification du tableau des emplois avec effet au 1^{er} décembre 2015.

En l'absence de question, M. TANTER, met au vote,

Le conseil valide, à l'unanimité, la modification du tableau des emplois.

Création d'une commission consultative au SDEF

M. TANTER présente le rapport. La loi sur la transition énergétique prévoit la création d'une commission consultative entre tout syndicat exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et les EPCI inclus dans le périmètre du syndicat.

Ainsi le SDEF crée cette commission consultative composée paritairement de représentants du SDEF et des EPCI et sollicite la CCPBS pour y désigner son représentant.

M. TANTER propose la candidature de M. CREDOU pour représenter la CCPBS.

En l'absence de question, M. TANTER, met au vote,

Accord du conseil à l'unanimité.

Décisions modificatives

M. JOUSSEAUME présente le rapport sur le budget principal ; une décision modificative est nécessaire.

Suite à la présentation de M. JOUSSEAUME, M. LE DOARE prend la parole et demande « d'où provient la dérive concernant la rémunération du personnel ? ».

M. JOUSSEAUME répond que cette augmentation est liée aux arrêts de travail, aux évolutions de grade et aux recrutements de CDD.

M. LE DOARE souhaite comprendre les causes récurrentes liées aux arrêts de travail.

A la demande de M. JOUSSEAUME, Mme LE GAL indique qu'il est nécessaire de prendre en compte plusieurs congés maternités et les besoins de remplacement sur la majorité des postes qui ont connu des arrêts.

Mme ZAMUNER demande si la collectivité adhère à une prévoyance.

Mme LE GAL répond qu'effectivement la collectivité a une assurance pour ces rémunérations, permettant un remboursement sous condition des maintiens de rémunérations en cas d'arrêt maladie ou maternité.

M. JOUSSEAUME précise qu'à l'avenir ce type d'aléas sera intégré dans la préparation du budget et qu'une commission des finances se tiendra à la fin de l'année 2015. Cette commission permettra aussi de préparer le transfert des compétences et de travailler sur le débat budgétaire.

M. JOUSSEAUME, met au vote,

Le conseil valide la décision modificative avec deux abstentions (Messieurs LE DOARE et MARTIN)

Mme CAOUDAL présente le rapport concernant le budget annexe du CLIC –une décision modificative est nécessaire pour permettre le versement au CCAS de Plonéour Lanvern, au CIAS du Cap Sizun et au CCAS de Plozévet conformément à la convention financière pour la formation validée lors du conseil communautaire du 24 septembre dernier.

En l'absence de question, Mme CAOUDAL, met au vote,

Le conseil valide, à l'unanimité, la décision modificative.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19 H 30.

Le Président précise que le prochain conseil est programmé le 16 décembre 2015.

La secrétaire de séance,

Anne TINCQ



Le Président,

Raynald TANTER

